



Faire tomber la «ségrégation culturelle», une ambition que les collectivités ne peuvent souvent satisfaire faute de crédits suffisants.

LUX.IP3

Budgets 2018

Flou artistique sur les moyens financiers de la culture

Contrairement aux années précédentes, tous les voyants financiers ne sont pas au rouge. Mais, sur le terrain, la visibilité budgétaire n'est pas pour autant au rendez-vous.



«Ouvrez plus et mieux les bibliothèques», «faites circuler les œuvres et les artistes», «faites jouer la solidarité territoriale au sein des départements et des agglomérations»... Depuis un an, le ministère de la Culture multiplie les appels aux collectivités pour faire tomber ce que Françoise Nyssen appelle la «ségrégation culturelle», géographique ou sociale. Une ambition que celles-ci ont déjà souvent mise en exergue de leurs politiques territoriales, sans pour autant la satisfaire, faute de crédits suffisants. Rue de Valois, on fait valoir que l'Etat «soutient» pour «ampli-

fier» l'action des collectivités. Les crédits déconcentrés, ceux que gèrent les directions régionales des affaires culturelles et qui fonctionnent comme des leviers pour encourager l'engagement des élus, ont ainsi été augmentés de 6% pour 2018 (860 millions d'euros); la part de dotation générale de décentralisation consacrée aux bibliothèques, de 10% (88 millions).

CONTRADICTION

Mais cette exhortation s'entrechoque avec la trajectoire d'économies et de désendettement que prône l'Etat. «Les collectivités sont face à une double injonction contradictoire: faites des économies; dépensez plus pour la culture», pointe Juliette Prissard, directrice déléguée du Syndicat national des scènes publiques, qui

constate la baisse du nombre de levers de rideaux dans bien des lieux de diffusion. Un tel contexte ne risque pas de réduire l'éternelle menace d'une «variable d'ajustement» puisée dans la culture.

Comme le prouve le cri d'alarme de l'Association des bibliothécaires de France, dans son communiqué intitulé «Faire vivre et laisser mourir les bibliothèques?», publié le 10 avril, le jour où l'Etat réunissait élus et professionnels pour évoquer la concrétisation des préconisations du rapport «Orsenna» sur l'avenir des équipements de lecture publique: «Si les médiathèques peuvent être de formidables «laboratoires pour les politiques sociales», elles sont de plus en plus nombreuses à ne plus avoir les moyens d'assurer le simple fonctionnement courant.»

Pour les mois à venir, l'horizon financier global est donc très flou. La Rue de Valois n'avance aucun chiffre quant aux crédits qui seront consacrés aux nouveaux contrats culturels qu'elle propose aux collectivités. Encore moins de ratio financier entre Etat et collectivités signataires, puisqu'il s'agira d'une contractualisation sur-mesure et d'un soutien qui pourra aussi exister hors clause financière, sous forme d'ingénierie.

PROJECTIONS OPTIMISTES

Du côté des collectivités, l'hésitation prévaut. «Vu la contractualisation financière qu'impose l'Etat, les EPCI sont prudents en termes de dépenses culturelles, note, par exemple, Nicolas Portier, délégué général de l'Assemblée des communautés de France. L'heure est à la modération en matière d'investissements, mais aussi de soutien aux associations parte-

44 %

des collectivités comptent stabiliser leurs dépenses culturelles en 2018. Seulement 11% envisagent de les augmenter.

Source : OPC

naires.» Cependant, dans sa note de conjoncture publiée fin février, l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) repère que, tous échelons confondus, l'orientation des projections «est plus optimiste que celle que nous avons enregistrée l'an dernier». Ainsi, 11% des collectivités comptent augmenter leurs dépenses culturelles; 44% envisagent de les maintenir à l'identique; 16%, seulement, projettent de les baisser. Mais près d'un tiers d'entre elles hésite encore sur leurs dépenses effectives. Ces projections s'inscrivent dans la tonalité des tendances de 2017, meilleures que celles de 2016: les collectivités, tous échelons confondus, n'ont été que 30% à réduire leurs dépenses, contre 60% en 2016. Sur le terrain, les acteurs culturels sont aussi confrontés à la disparité des comportements budgétaires. L'OPC observe «la prise de conscience politique» des régions, dont les

budgets ont progressé de 4% en 2017, alors que les départements n'ont fait que ralentir une propension à la baisse persistante (-4% en 2017 contre -5% en 2016), mais avec des écarts importants entre départements de -16% à +21%.

RÉSISTANCE COMMUNALE

Pour les communes, premier contributeur financier de la culture (5,8 milliards d'euros selon les chiffres du ministère), l'OPC repère une bonne résistance globale. Dans les villes de plus de 100000 habitants, l'amplitude des écarts est beaucoup plus ramassée que pour les autres échelons, de l'ordre de -3 à +3%. Les villes moyennes sont même parvenues à «maintenir [leur] niveau de dépenses culturelles pour le fonctionnement». Ces dernières sont aussi les plus nombreuses à avoir augmenté leurs crédits de fonctionnement en 2017. **Hélène Girard**

TÉMOIGNAGE



P. MARAIS / LA GAZETTE

MARIE-CLAIRE MARTEL, présidente de la Coordination des fédérations et associations culturelles et de communication

«La culture est structurellement sous-financée»

«Les associations ont absolument besoin de gagner en visibilité financière. L'absence de certitude freine la mise en œuvre des projets et leur pérennisation. Le problème est d'autant plus aigu aujourd'hui que nous avons aussi affaire à l'émergence des métropoles qui se positionnent tout juste sur le champ culturel. Nous ne savons pas quelles politiques et quels moyens elles vont mettre en place.

Pour ce qui est de la montée de l'intercommunalité en général, nous n'observons pas de perte en ligne budgétaire. Mais l'éloignement grandissant des élus est pour nous une difficulté: les subventions ou les tarifs sont votés par les exécutifs sur la base de dossiers préparés par les directeurs des affaires

culturelles, sans que nous puissions dialoguer avec les élus. Par ailleurs, nous constatons un autre problème majeur: la "rigidification" du financement de la culture, en raison des équipements et des salaires représentant les charges les plus élevées. Dès l'élaboration des budgets, l'essentiel des crédits est ainsi pré-affecté à ces postes de dépenses obligatoires. Ce qui reste ne suffit pas pour financer l'émergence artistique, les pratiques en amateurs, les projets associatifs, l'exercice des droits culturels, etc. Ce constat vaut pour le ministère de la Culture, dont plus de 98% du budget est pré-fléchi. Il vaut également pour les collectivités. La culture est ainsi structurellement sous-financée.»